

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_142 : AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES
UNIDIRECTIONNELLES AVENUE DE SAINT-JUÉRY À ALBI - PLAN DE
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

Membres présents non votants :
Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :
Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024

N° DEL2024_142 : AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES UNIDIRECTIONNELLES AVENUE DE SAINT-JUÉRY À ALBI - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Pilote : Direction des mobilités

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Le schéma directeur cyclable communautaire, approuvé le 12 décembre 2021, prévoit l'amélioration des aménagements cyclables existants non conformes ou sous-dimensionnés. C'est le cas des bandes cyclables existantes le long de l'avenue de Saint-Juéry à Albi, entre le giratoire de Mazars et la limite de commune avec Saint-Juéry.

L'avenue de Saint-Juéry (route départementale n°100) fait partie des axes majeurs du réseau cyclable communautaire. Il est très emprunté par les cyclistes mais les bandes cyclables existantes sont très étroites et le revêtement dégradé.

Le renouvellement du revêtement par le Département constitue une opportunité pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois de réaménager l'avenue de Saint-Juéry, entre le giratoire de Mazars et la limite de commune avec Saint-Juéry et de créer des pistes cyclables confortables et sécurisées dans chaque sens de circulation (longueur : 1 250 m) en supprimant l'espace central de la chaussée peu utilisé.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 519 500 €HT.

Cette opération fait partie du programme réseau cyclable 2024 – 2029 du Grand Albigeois qui a été désigné lauréat dans le cadre de l'appel à programme Territoires cyclables organisé par l'État en 2023. Elle bénéficie à ce titre d'une subvention de 50 % sous réserve de l'avis du contrôle qualité externe assuré par le centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

En complément, la communauté d'agglomération va solliciter des subventions auprès du Département du Tarn et de la Région Occitanie au titre de leurs plans vélos respectifs.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles avenue de Saint-Juéry à Albi	519 500 €	État (Territoires cyclables)	259 750 €
		Département	103 900 €
		Région	51 900 €
		Agglomération	103 950 €
TOTAL	519 500 €	TOTAL	519 500 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le schéma directeur cyclable communautaire approuvé par une délibération du 12 décembre 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses €HT		Recettes €HT	
Aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles avenue de Saint-Juéry à Albi	519 500 €	État (Territoires cyclables)	259 750 €
		Département	103 900 €
		Région	51 900 €
		Agglomération	103 950 €
TOTAL	519 500 €	TOTAL	519 500 €

SOLLICITE les subventions prévues dans le plan de financement auprès de l'État, du Département du Tarn et de la Région Occitanie.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à conduire les démarches nécessaires.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ